

# BEAUPONT



BULLETIN

MUNICIPAL



Année 1980

# Sommaire

- 1 - LE MOT DU MAIRE
- 2 - LES DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL
- 3 - LES REALISATIONS
- 4 - BUDGET 1980
- 5 - L' I.M.P. de BEVEY
- 6 - LES CHEMINS D'HIER à AUJOURD'HUI
- 7 - CALENDRIER DES FETES 1981
- 8 - ETAT CIVIL 1979

## 1 - le mot du Maire

Le bulletin municipal de 1979 traitait de l'orientation de la gestion municipale dans le sens du maintien de la vie locale. Il évoquait un ensemble d'actions, complémentaires les unes des autres, qui tendaient à instaurer un climat favorable au développement de notre village.

Un an après, il paraît intéressant de faire le point sur la situation présente dans notre commune.

Voyons successivement ce qu'il en est de nos équipements collectifs, de la vie des entreprises, de l'évolution de la construction et des besoins qui restent à satisfaire.

### Les équipements collectifs

Comme nous l'écrivions l'an passé, l'adduction d'eau dessert toutes les maisons. Elle répond aux besoins de chacun et accessoirement, permet une protection incendie efficace.

L'électricité arrive également partout et la puissance disponible est généralement satisfaisante.

La voirie est une lourde charge financière mais nous faisons l'impossible pour la conserver partout en bon état.

Un réseau d'assainissement fonctionne dans notre bourg. Celui-ci a été réalisé en 1973, en liaison avec notre Laiterie Coopérative. Engager plus de 40 millions d'A.F. dans cette opération, donnait fort à réfléchir.

Et pourtant ... une subvention départementale de 40% en ramenait le coût à un niveau plus supportable. Une deuxième subvention en annuité jointe à la redevance versée par les usagers permet au service de s'autofinancer aujourd'hui.

Cet équipement améliore incontestablement l'hygiène le confort et résoud les problèmes d'évacuation dans les constructions nouvelles

### Les services

Nos écoles regroupées fonctionnent dans d'excellentes conditions pour nos enfants.

Nous bénéficions des services d'un bureau de poste et d'un bureau de Crédit Agricole.

Une compagnie de Sapeurs Pompiers veille sur notre sécurité. Elle dispose d'un matériel modeste mais efficace.

La propreté et la bonne tenue de notre bourg, sont facilitées par un ramassage hebdomadaire des ordures ménagères.

Le Fleurissement collectif est soigneusement mis en place et entretenu de mains de maître par monsieur Léon LONG aidé de son ami Paul PACCOD.

.../



Dans la rubrique des services, notons le rôle d'un commerce local diversifié et, en général, parfaitement compétitif.

En plus de son rôle indispensable au maintien de la vie locale, il nous amène de nombreuses personnes de l'extérieur. C'est dire que sa prospérité nous intéresse tous et il est souhaitable de lui réserver une place prioritaire dans nos achats.

### L'habitat

La réfection des maisons anciennes se réalise progressivement et quelques logements neufs se construisent chaque année. Cependant, les demandes que nous recevons en mairie, nous confirment qu'il persiste un besoin en matière de logement à louer.

Il faut rappeler, que le lotissement des Greffets a été démarré en 1972. Il nous a fait beaucoup de soucis et mainte fois nous nous sommes demandés, s'il était raisonnable d'avoir tenté cette opération chez nous .

Aujourd'hui toutes les parcelles sont vendues. Six sur sept sont construites et leurs occupants participent à la vie locale.

En matière de logement, il est intéressant de noter le nombre des permis de construire délivrés au cours des 5 dernières années :

1976 -	Habitations	4	-	Bâtiments agricoles	1	-	Annexes	0	-
1977 -	"	3	-	"	"	1	-	"	1
1978 -	"	3	-	"	"	1	-	"	1
1979 -	"	3	-	"	"	1	-	"	1
1980 -	"	9	-	"	"	1	-	"	1

Cette situation nous a conduit à lotir notre terrain des "Ferrières".

### Les Entreprises

Les activités de nos diverses entreprises ont un rôle moteur dans la vie locale. Nous nous limiterons cependant à noter les plus importantes en matière d'emploi.

La laiterie coopérative confirme régulièrement son impact régional et se situe parmi les plus importantes de notre secteur géographique. Elle emploie 22 salariés.

Les ETS BEISSON ont diversifié leurs activités en créant un atelier de tôlerie qui est en pleine expansion. L'entreprise emploie 34 salariés.

Citons aussi l'ancien Orphelinat de Bevay qui est devenu un Institut Médico-pédagogique depuis quelques années. Cet établissement accueille des filles handicapées mentales. Il emploie actuellement 25 salariés à temps plein et 7 à temps partiel. Ce personnel est surtout féminin (28 sur 32).

Signalons qu'une journée "Portes ouvertes" est prévue pour l'été prochain.

.../

## Les besoins

Après cet inventaire, certes incomplet, on pourrait être tenté de dire que tout va bien. Mais nous sommes trop réalistes pour oublier qu'il reste de nombreux points d'ombre, voire même de sérieuses lacunes, pour amener une véritable renaissance de la vie locale.

Il faudrait de nouveaux emplois, notamment féminins, des logements disponibles en location ...

En outre, nous sommes assez mal pourvus en matière de détente et de loisir ainsi qu'en activités spécifiques aux jeunes.

Dans ce domaine, certaines solutions sont à rechercher au niveau intercommunal.

Mais, il n'en reste pas moins vrai que BEAUPONT occupe une place honorable parmi les communes Bressanes qui nous entourent et qu'un certain mouvement de renouveau se dessine.

Rapportons-nous à l'évolution des constructions, à la prochaine installation d'un artisan ...

Ce sont là les signes d'une tendance, certes fragile, mais réelle. Il est important que nous en prenions conscience car le dynamisme communal est le résultat d'une situation mais aussi et même surtout, d'une volonté collective, d'un état d'esprit.

BEAUPONT, une commune rurale ayant une activité agricole diversifiée avec prédominance de la production laitière, avec des entreprises dynamiques, avec son passé ses traditions, son cadre de vie, ses sociétés locales vivantes, peut faire confiance à l'avenir.

C. GERMAIN.

## 2 - les décisions du Conseil Municipal

Compte tenu de la configuration de la parcelle du Crédit agricole qui s'enfonce en pointe entre 2 parcelles communales, et en vue de faciliter le projet d'extension du bureau actuel, la commune cède 227 M2 de terrain à prendre sur la parcelle C 862 en échange d'une superficie équivalente de terrain à prendre sur la parcelle ZK 62 appartenant à la Caisse du Crédit.

Cet échange entraîne une amélioration parcellaire bénéfique aux deux partenaires.

### VENTE DE TERRAINS :

Dans son désir de faciliter l'accueil d'un nouveau foyer et d'une prochaine activité artisanale, la commune détache 2256 M2 de la parcelle ZK 86, du terrain communal des Ferrières pour le céder à Monsieur Guy MOREL.

### POIDS PUBLICS :

A partir du 1er Juillet 1980 le tarif des pesées a été modifié comme suit :

- veaux et porcs : 3 francs par unité
- bovins : 5 francs par unité
- marchandises diverses  
jusqu'à 1000 KG: 5 francs  
par tonne ou fraction de  
tonne supplémentaire : 2 francs

Pendant l'indisponibilité de Mr CLAIR, le service est assuré par Mr Léon CANARD.

### REDEVANCES COMMUNALES :

Augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 12%. Ce qui donne le barème suivant, applicable en 1980 :

- 50 F. pour un ménage
- 62 F. pour usine et commerce
- 13 F. pour une personne seule âgée de plus de 65 Ans.

### CHARGES SCOLAIRES ANNEE 1979 - 1980

A - Regroupement pédagogique BEAUPONT - DOMSURE

Les frais sont répartis au prorata des élèves inscrits par commune et par classe

Commune de DOMSURE	- participation	18 035,15 F.
Commune de BEAUPONT	- participation	22 918,12 F.
	TOTAL	<hr/> 40 953,27 F. <hr/>



B - C.E.S. de SAINT AMOUR

Par élève de SAINT AMOUR : 340,57 F -

Par élève de l'extérieur : 286 F (297,40 en 78/79)

Pour BEAUPONT : 286,00 F. X 14 = 4 004 F.

C - Collège de COLIGNY

Participation 1979/1980 : 280,00 F. par élève  
BEAUPONT : 1 élève

LOTISSEMENT DES FERRIERES

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser un nouveau lotissement sur le terrain communal, lieudit les Ferrières (N° 79 de la Section ZK) située en bordure du C.D. N° 52 (Route de COLIGNY) il a aussi un accès directe au CD N° 1 qui traverse le Bourg. Sa position géographique paraît idéale pour réaliser cette opération. Il est prévu 12 parcelles d'une superficie variant de 1 200 à 2 000 M2.

Cet ensemble à proximité immédiate du village devrait permettre l'accueil de nouveaux foyers d'ici peu de temps.

La Commune a sollicité le concours de la D.D.E. pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de la voirie, des réseaux d'assainissement des réseaux d'eau potable, de l'éclairage public et la desserte téléphonique.

## 5 - les réalisations

Au cours de l'été, notre éclairage public a été étendu à l'ensemble du bourg. Cette opération a été prise en charge par moitié par le Syndicat départemental d'électricité.

Le terrain de basket a été réalisé fin 1979; le coût de l'opération a été couvert à 50% par une subvention du département.

Les travaux d'aménagement du groupe scolaire décidés en 1979 ont démarré en début d'été. Après la pause des vacances ils ont repris et devraient se poursuivre sans encombre.

C'est une opération très importante pour notre commune et nous tenons à apporter quelques précisions dès à présent.

L'ensemble des travaux a été divisé en huit groupes qui correspondent chacun à un corps de métier déterminé.

Un appel d'offre a été lancé auprès des professionnels de la région et les travaux ont été dévolus aux entreprises faisant les conditions paraissant les plus avantageuses

LOT	Maçonnerie	MAIGRE à FOISSIAT
	Chauffage	FION à CORMOZ
	Carrelage-Faïences	FICHET à SAGY
	Sanitaire zinguerie	CARAFÀ à BEAUPONT
	Plafond - isolation	CARAFÀ à BEAUPONT
	Electricité	MOREL à DOMSURE
	Menuiserie	RIONDY à CORMOZ
	Plâtrerie-peinture	CROZET à SAINT AMOUR

Le montant total des devis se chiffre à 302 653 francs T.T.C.

Le financement est assuré par une subvention du département de 120 000 francs environ et par un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Montrevel.

Il paraît probable que les travaux seront terminés aux vacances de Pâques 1981. Nous transférerons alors la cantine dans les locaux scolaire actuels de façon à pouvoir réaliser les aménagements prévus à cette fin dans le nouveau groupe scolaire.



BASKET-CLUB BEAUPONT - DOMSURE

En 1979 une équipe féminine de basket a été créée à la demande des jeunes filles de BEAUPONT et de DOMSURE.

Un bureau a été constitué et se compose de la façon suivante :

- Présidente : Mme PUVILLAND Georgette
- Trésorier : M. JANODET Daniel
- Secrétaire : M. MATRAS VITAL
- Ascesseurs : Mesdames : PAGANELLI - JAILLET  
BEISSON - GAILLARD -

COMITE DE FLEURISSEMENT

A la suite d'une réunion regroupant les personnes intéressées par le fleurissement de notre village, un comité a été désigné pour poursuivre les efforts entrepris les années précédentes.

- Président : Mr BELLERAUT
- Trésorier : Mme GOULY

Félicitons M. LONG secondé par M. PACCOD pour leur compétence et leurs soins assidus qu'ils apportent dans ce travail.

DECORATION DES MERES DE FAMILLE

Le jour de la fête des Mères, Monsieur Camille GERMAIN maire de BEAUPONT a remis à 10 mères de famille méritantes la médaille de la "famille française".  
Ont été honorés par cette distinction :

Médailles d'argent : Mmes Marguerite GAILLARD  
Améline MICHEL  
Juliette MICHON

Médailles de bronze : Yvonne BOUILLOUX  
Joséhine FERTHET  
Gisèle JAILLET  
Charlotte PAUGET  
ODILE PERRIN  
Juliette PUTHET  
Marthe VENET

Après la participation des enfants des écoles, à cette cérémonie, un vin d'honneur a été offert à toute l'assistance.

SERVICE DE CAR pour SAINT AMOUR

A la suite de demandes répétées, une enquête a été ouverte, en mairie, pour permettre aux personnes intéressées par le passage d'un car pour SAINT AMOUR, de se manifester.

Les résultats ont conduit l'entreprise PACCAUD à modifier son circuit du Samedi matin pour passer par BEAUPONT.

HORAIRES :

BEVEY	8H 34
le BIOLAY	8H 38
la GRANGE MAIGRE	8H 40
le PIN	8H 42
le BOURG	8H 48
CHARANGEAT	8H 50
Arrivée à ST AMOUR	9H 10

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>
Denrées et fournitures (combustibles - voirie-) (fournitures scolaires) (bureau )	26 700,00
Frais de personnel + charges sociales	124 000.00
Impôts et taxes	3 150.00
Entretien (bâtiments communaux- voirie - station d'épuration - primes d'assurances- eau - électricité )	92 176.15
Participations (aide sociale - service incendie charges intercommunales - CES ST AMOUR COLIGNY - regroupement pédagogique BEAUPONT DOMSURE)	72 792.13
Subventions	11 692.00
Frais de gestion (cérémonie - téléphone - transport scolaire- indemnités Maire - adjoints)	40 000.00
Intérêts des emprunts et frais financiers	41 428.32
TOTAL	411 938.60
<u>Section d'investissement</u>	<u>Dépenses</u>
Remboursements d'emprunts	57 499.99
Matériel et travaux d'aménagements (terrain de basket, mur de protection de la station d'épuration bâtiments scolaires, voirie)	110 000.00
TOTAL	167 499.99
<u>Dépense totale :</u>	
- fonctionnement	411 938.60
- investissement	167 499.99
	579 438.59



pour 1980 (sommes prévisibles)

	<u>Recettes</u>
Droit de pesage	
Redevances ordures ménagères	6 200.00
Produits domaniaux (concessions locations logements écoles, postes)	25 200.00
Produits financiers (redevances assainissement)	8 000.00
Recouvrements subventions (participation de l'état)	13 408.59
AUTRES participations de l'Etat	221 737.00
Impôts indirectes (chasses - droits de mutation)	13 680.00
Impôts directs	280 213.00
	<hr/>
TOTAL	568 438.59

Recette - dépenses  
568 438.59 - 411 938.60 = 156 499.99

	<u>Recettes</u>
Participation de l'état (fonds de compensations de la T.V.A.)	11 000.00
Prélèvement sur la section de fonctionnement	156 499.99
	<hr/>
TOTAL	167 499.99

Recette totale

- fonctionnement	568 438.59
- investissement	11 000.00
	<hr/>
	579 438.59

## CD - L. I. M. P de Bevey

Cette maison, qui s'est agrandie au fil des ans, fait partie du paysage de BEAUPONT et surtout de Bevey. La Congrégation des Petites Soeurs de JESUS FRANCISCAINES qui a tenu un orphelinat, a transformé cette Maison en un INSTITUT MEDICO PEDAGOGIQUE qui fonctionne sous ce label depuis 1968.

### QU'EST-CE à DIRE ?

Il s'agit de recevoir des enfants ou des Adoléscentes dont l'intelligence parfois l'affectivité ne s'est pas développée selon les normes courantes, que l'on nomme "déficiétes Mentales" ou "débilés". On rencontre différents niveaux de débilité : légère, moyenne et profonde.

L'institut reçoit pour le plus grand nombre des déficiétes moyennes et profondes. Ces enfants ne peuvent suivre une scolarité normale, ni parfois vivre dans leur cellule familiale à cause des perturbations qu'elles peuvent entraîner ou de la lourdeur des soins quotidiens dont elles sont l'objet. Elles sont actuellement âgées de 8 à 20 ans.

L'établissement peut en recevoir 36. Elles sont réparties en quatre groupes en fonction de leurs difficultés.

L'encadrement est assuré par du personnel dit "de services généraux" pour l'intendance, la cuisine, buanderie lingerie, conduite des véhicules et ménage. Une équipe "éducative" assume la vie des groupes : lever - toilette - repas - activités diverses d'acquisition, de loisirs, d'éveil.

Cette vie des groupes est conduite par un projet Pédagogique, révisé chaque année en fonction des enfants, des progrès réalisés ou des résultats négatifs non prévus. Certaines peuvent suivre une scolarité aménagée, de l'enseignement ménager (couture - cuisine). Mais pour beaucoup ces apprentissages ne veulent rien dire, il faut tout simplement apprendre à tolérer son handicap (on peut difficilement dire accepter) être propre, savoir manger avec des couverts, marcher, s'exprimer hors du langage commun, établir une relation positive avec l'adulte etc....

Les indications médicales -Psychologiques sont mises à jour et contrôlées par un médecin Psychiâtre et une Psychologue.

Le directeur s'occupe de l'administration de l'Etablissement, de sa gestion et de l'Animation générale. Un conseil d'administration gestionnaire lui délègue les pouvoirs dans ce sens.

Ce Conseil est l'émanation d'une association  
-LOI 1901 - à but non lucratif, qui travaille à la rééducation  
et à l'insertion d'enfants handicapés.

La prise en charge financière et administrative  
est assurée par les Départements concernés (selon l'origine  
des enfants) et par la CAISSE de SECURITE SOCIALE.  
Un arrêté Préfectoral fixe chaque année le PRIX de JOURNEE  
(par enfant, par jour). Comme pour toutes les INSTITUTIONS  
MEDICO - SOCIALES publiques et privées.

Pour résister au pessimisme qui peut nous envahir  
pour éviter une Prise en charge morcellée, le Personnel doit  
travailler en équipe et être dans la mesure du possible  
SPECIALISE.

Cette collaboration de l'ensemble du Personnel  
l'Accueil de la Commune et de ses habitants, permet de faire  
de l'I.M.P. un lieu de soins, d'Education, mais SURTOUT  
UN LIEU DE VIE.

Le Directeur,

M. GODINOT



## G - Les Chemins d'hier ..... à aujourd'hui

Si les chemins vicinaux sont actuellement en parfait état d'utilisation, il est loin d'en avoir été de même tout au long de leur lointaine existence.

J'extrais du Courrier de l'Ain du 3 AOUT 1978 (chroniques Jadis et Naguère) ces quelques lignes :  
"Il est bien loin le temps où le voyageur s'élançait sur les grands chemins tourmentés, au seul galop du son cheval. Les touristes n'étaient pas nombreux et seuls les marchands les officiers municipaux s'aventuraient sur les routes qui ressemblaient plutôt à des montagnes russes".

"Au 15<sup>e</sup> siècle (1400 à 1500), leur construction et leur entretien incombait aux paroisses, aux particuliers ainsi qu'au Duc de Savoie. Les paysans, astreints à cette corvée, prenaient grand soin de respecter les normes de viabilité alors en vigueur : 8 pieds (2,64m) de large dans les lignes droites et 16 (5,28m) dans les tournants. C'était assez large pour les tombereaux à deux roues, chargés de denrées, que l'on tirait à grand peine d'un village à l'autre"

Emile BOCQUILLOD (Visages de l'Ain N°66) rapporte "qu'avant 1753, la Chapelle de BEAUPONT, étant une simple succursale de l'église de COLIGNY, était le cauchemar des vicaires chargés de la desservir à cause de l'état déplorable des chemins et du fréquent débordement des rivières".

Le 20 MARS 1808, en exécution d'un arrêté préfectoral du 3 septembre 1806 ordonnant la confection d'un chemin tirant de COLIGNY à ST JEAN SUR REYSSOUZE passant par le Villard et la "Broyette" jusqu'au "Moulinat" (je précise qu'il ne s'agit pas de la route actuelle). Ce Conseil considère qu'il est urgent d'exécuter les arrêtés parce que le chemin mentionné est d'une nécessité indispensable, la commune se trouvant renfermée, les trois quarts de l'année, par le débordement des eaux des rivières SOLNAN et SEVRON entre lesquelles elle se trouve placée comme dans une île. Ce chemin procurera un avantage aux habitants des cantons voisins car il reliera la grande route impériale de LYON à STRASBOURG à celle de BOURG à MACON. Il abrègera le chemin actuel de plus de quatre lieues (16km) et sera praticable tous les mois de l'année.

Afin que M. Le Maire puisse s'occuper de la confection du tableau de répartition des journées nécessaires à l'édification du dit chemin traversant la commune le montant de la "journée à Bras" est fixée à 1,25 F. du soleil levant au soleil couchant, ces journées commenceront sitôt après les semailles des menues graines et ne pourront avoir lieu pendant les fauchaisons.

Le 12 MAI 1809, un arrêté préfectoral porte la largeur des chemins, allant de hameau à hameau, à 7m un tiers soit 22 pieds y compris les fossés.

A cette époque, les chemins n'étaient pas empierrés et les rivières se traversaient à gué ou sur des planches (un curé de DOMSURE mentionne "les planches du Charangeat")

Ceci est confirmé par une délibération du 20 JUIN 1811, où le maire François DAUJAT, en exécution d'un arrêté préfectoral de décembre 1810, s'est transporté sur les chemins vicinaux et reconnaît que ceux-ci sont en mauvais état et très étroits, qu'ils ont à peine 4m de largeur qu'il n'existe point de fossés latéraux, ce qui les rend marécageux et impraticables les trois quarts de l'année, que ce défaut de largeur et le manquement de fossés provient de ce que les propriétaires des fonds riverains, ou leurs fermiers, ont de tout temps, non seulement élagués leur buisson en dehors de leur héritage, mais qu'ils ont encore "adouvé" leur buisson avec les terres des chemins, ce qui a facilité à le "provigner" et à réduire jusqu'à rien les chemins, d'où il résulte que l'on doit prendre également à droite et à gauche pour leur donner la largeur convenable et indispensable.

Le chemin de la "Bruyette au Moulignat" ouvert et confectionné d'après l'arrêté préfectoral de 1806 n'avait plus que 3 à 4m de largeur alors qu'on lui avait donné 6m non compris les fossés qui devaient mesurer chacun 1,62m.

En 1811, il est question de construire des ponts sur le SOLNAN et le SEVRON. Un devis estimatif et plans dressés par le sieur Edouard CROZET, architecte et arpenteur géomètre, résident à COLIGNY, porte sur la construction en bois, d'un pont à la Bruyette dont le coût s'élève à 1670 F.

Un plan et devis dressé le 15 mai 1823 par le sieur Jean Denis TERRAL, maître charpentier à SAINT AMOUR relatif à la construction d'un pont en bois sur le SEVRON au Gruat, porte la somme de 2712 F.

Ce pont construit solidement devenait indispensable car dans l'état actuel du passage les communications ne se faisaient qu'au gué et d'une manière souvent dangereuse pour les voitures et les personnes à cheval.

Ces communications étaient "interruptées" pendant presque tout le temps de l'hiver et dans la belle saison toutes les fois qu'il survient la moindre crue d'eau, causant ainsi un grand préjudice au commerce agricole.



## LES PRESTATIONS (21 mars 1825)

La réparation des chemins vicinaux est effectuée au moyen des prestations qui sont exigées, en mai, pour ne pas nuire aux travaux agricoles. Les prestations en nature sont évaluées en argent aux taux qui suivent : une journée d'homme à 1,50 F. - une journée de voiture attelée de deux vaches avec son conducteur : 2,50 F.

Une amende de 30 F. est prévue à l'encontre des particuliers qui enlèveraient les terres des fossés pour les mettre sur leurs terres labourables.

La largeur du chemin de 1ère classe est fixée à 7,30m, fossés compris. La largeur du chemin de 2ème classe est fixée à 6,60m, fossés compris. Les chemins de desserte restent fixés à 6m, fossés compris et doivent être entretenus par les propriétaires riverains.

### CHEMINS DEPARTEMENTAUX

En 1838, le Préfet demande au Conseil municipal de donner son avis sur la réalisation des lignes de grande communication (actuelles départementales : SAINT AMOUR, VILLENEUVE, CORMOZ - SAINT AMOUR, DOMSURE, BEAUPONT-COLIGNY, le VILARD, BEAUPONT, La TOURNELLE -)

De nombreuses délibérations vont être nécessaires pour mettre au point la direction, le tracé des routes, la participation financière de la commune et des propriétaires la cession des terrains dont certains propriétaires feront le don gratuit à la condition que la route passe par le tracé désiré et exigé (traversée des bourgs de BEAUPONT et DOMSURE), le montant des indemnités sollicitées par les autres.

La contestation fut grande pour l'embranchement de COLIGNY à BEAUPONT par la "Bryoute", prétextant que cette nouvelle route n'aurait d'avantages que pour les principaux messieurs de COLIGNY qui ont des propriétés à la campagne dans cette direction alors qu'elle n'intéresserait "qu'un demi - quart" des habitants de la commune.

Il a fallu que le Préfet menace des tribunaux le Conseil pour que celui-ci fasse amende honorable et accepte l'ouverture de ce chemin suivant le tracé exigé par le Préfet.

### Le CANTONNIER

C'est en 1845 qu'apparaît le Cantonnier. Un soin continu étant nécessaire pour mieux utiliser les prestations, un cantonnier sera employé pendant 6 mois de l'année dans les temps les plus beaux et les plus secs. Son traitement est fixé à 150 F. par an.

En 1853 sont à peu près terminés les travaux sur les chemins départementaux ci-dessus mentionnés.

.../



A partir de cette date et jusqu'en 1880, des délibérations de chaque année portent sur des rectifications de chemins vicinaux et leur élargissement.

En mai 1857, le maire relate l'état très défectueux des chemins reliant Bevey - Croppet, le Biolay, les Vieillères Basse et Haute. Ces hameaux sont privés, pendant 7 mois de l'année, pour leurs voitures surtout, de toute viabilité.

Un tracé nouveau est demandé attendu que le vieux chemin existant est impraticable, couvert de pentes, de contre-pentes, de détours, de ravins, de fondrières et de sources d'eaux.

En 1876, le chemin de Croppet à CONDAL est encore impraticable pendant la saison d'hiver et n'a qu'une largeur de 4 à 5 mètres en différents endroits.

En mai 1872, le cantonnier cantonal est employé à l'entretien des chemins vicinaux pendant toute l'année excepté la dernière quinzaine de juin et première quinzaine de juillet. Son salaire est élevé de 250 F. à 400 F. par an.

Le Conseil vote une somme de 100 F. pour l'employer au cassage des pierres qui serviront à graver les portions de chemin les plus mauvaises.

Les prestations consistaient alors à transporter par les prestataires, des pierres qu'ils allaient chercher aux carrières de Balanod, Nanc, Coligny et les verser sur le bord de la route à graver. Les cantonniers et des jeunes gens payés au mètre, cassaient ces grosses pierres au moyen de massettes au manche souple de cornouiller, (long pour la station debout, court pour le travail assis sur de vieux sacs rembourrés de paille). Le casseur de cailloux portait des lunettes spéciales à grillage métallique pour éviter les éclats. Ce cassage de cailloux a duré jusqu'en 1930, époque où les carrières s'équipèrent de concasseurs.

Chemins vicinaux et grandes routes étaient bordés de hautes haies, épaisses parfois de 3 mètres et parsemées de tronches de chêne. Ces buissons entretenaient une humidité préjudiciable au bon état des chaussées et ne disparurent progressivement qu'après 1945.

#### La "DEPAISSANCE"

Depuis toujours, il était de mode de faire paître les animaux le long des chemins. Cette habitude devint bientôt un abus préjudiciable à la propriété territoriale en ce que les haies vives étaient endommagées par les dents des animaux. Ceux-ci en grimpant contre les buissons dégradèrent les fossés.

Aussi en 1857, le maire GERGONDET prit un arrêté sur la "Dépoussance" du bétail sur les chemins publics.

Comme il était normalement impossible d'interdire ces lieux à la pâture des animaux, la commune manquant absolument de pâturages publics, ce pâturage ne fut autorisé qu'à la condition que chaque animal (surtout le grand) soit entravé par un lien fixé aux cornes et retenu à une jambe de devant de façon qu'il ne puisse atteindre que l'herbe.

Cette pratique se prolongea jusqu'après 1920 (l'animal était alors tenu à la corde) et disparut progressivement avec l'apparition des automobiles, l'élargissement des chaussées et l'amélioration de la condition paysanne.

### LES PONTS

Après 1870, les ponts donnèrent de gros soucis aux Conseils Municipaux.

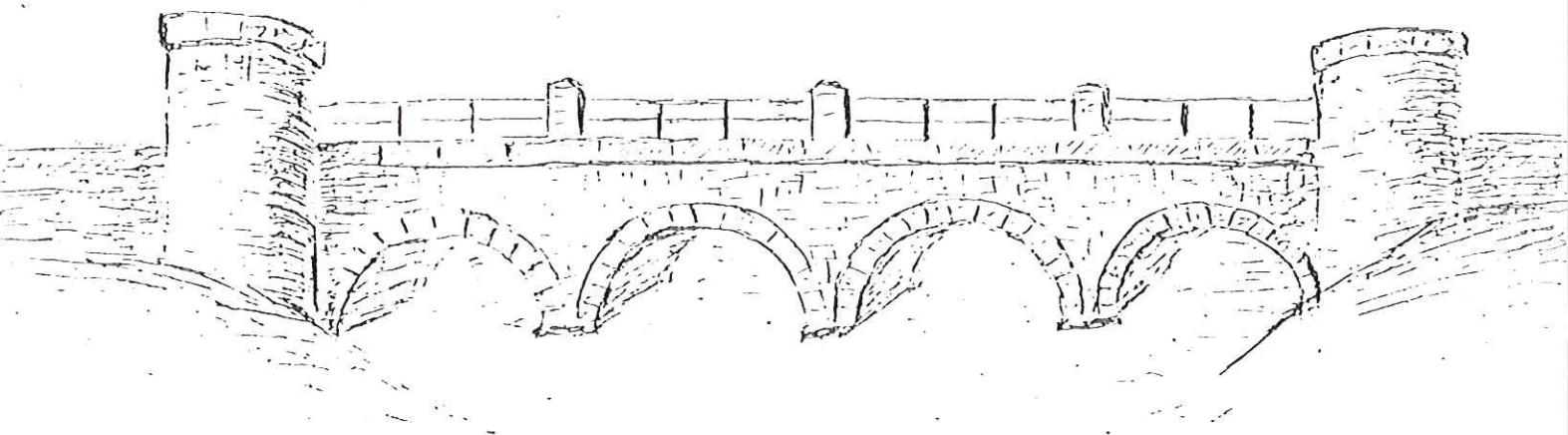
En 1872, le pont de la prairie de DOMSURE est en ruines et nécessite une reconstruction urgente.

Le pont actuel de la prairie de DOMSURE a été construit au printemps 1978 en remplacement de celui datant de 1875.80, un des piliers s'étant affaissé.

En 1873, la reconstruction des ponts du GRUAT et du Moulin NIAT est demandée.

En 1876, une somme de 1 000 F. est votée pour hâter la reconstruction du pont du Moulin JACQUET (Gouly) et l'établissement d'un pont provisoire à côté de celui démolé.

Le pont actuel du Moulin Niat date de 1939- 40- le précédent qui datait de 1875 - 1880 avait présenté des fissures par suite du passage des poids lourds.



Pont de la prairie de DOMSURE  
tel qu'il était à son origine en 1872



## EPOQUE CONTEMPORAINE

Du Moulin NIAT au Moulin Jacquet (Gouly) la route était bordée de platanes, de chaque côté. En été, leur ombrage était très agréable. En automne les feuilles devenaient une nuisance certaine pour les riverains et en toutes saisons ces arbres entretenaient une humidité préjudiciable au bon état de la chaussée. Ils furent coupés du Moulin Niat à la Croix Perron, en 1918. La coupe du reste intervint, par tranches successives avant 1940.

Les routes de grande communication, régulièrement entretenues par les Ponts et Chaussées, empierrées, cylindrées à l'aide de "rouleaux" à vapeur à 3 roues, furent acceptables jusqu'aux alentours de 1930.

En été, les automobiles soulevaient à leur passage d'épais nuages de poussières. Les haies en étaient toutes blanches et malgré les fenêtres fermées, cette poussière pénétrait insidieusement dans les appartements riverains. En hiver ces routes étaient boueuses et très rapidement creusées de "nids de poules".

Les roues des premiers camions, apparus après 1920 n'étaient pas chaussées de pneumatiques, mais comportaient des bandages pleins en caoutchouc durci. Ces bandages coupaient la route et bientôt, apparurent (surtout aux montées) des tranchées parallèles où la terre glaise submergeait la pierre. Ces grandes routes devinrent très défectueuses et vers 1935-37 leur goudronnage s'imposa.

Sur les chemins vicinaux, il fallut attendre 1950 pour que leur goudronnage devint indispensable. Ce retard est dû au fait, qu'avant 1945, très peu de camions empruntaient ces chemins et qu'aucun particulier des hameaux ne possédait ni automobile ni tracteur, ces derniers ne devaient remplacer les boeufs qu'entre 1950 - 55.

Roger BOURGEON.

Toutes les précisions et documents sont extraits des registres de délibérations du Conseil Municipal depuis 1808.



## 7 - Calendrier des Fêtes ASDB

CHOUROUTE PAROISSIALE à DOMSURE	17 JANVIER
BAL DES CONSCRITS	24 JANVIER
CONCOURS DE BELOTE CANTINE	7 FEVRIER
SAINT AGATHE	15 FEVRIER
CONCOURS DE BELOTE de l'ASDB à DOMSURE	14 FEVRIER
BANQUET DES CLASSES	22 FEVRIER
CONCOURS DE BELOTE DU COMITE DES FETES	7 MARS
SOIREE DU BASKET	14 MARS
SORTIE NEIGE DES ECOLES	21-22 MARS
CONCOURS DE PECHE AMICAL	5 AVRIL
VOYAGE DES ANCIENS COMBATTANTS	23-24 MAI
COMMUNION SOLENNELLE	28 MAI
CONCOURS DE PETANQUE AMICAL	28 MAI
TOURNOI DE FOOT à DOMSURE	31 MAI
JEUX INTERVILLAGE à MARBOZ	14 JUIN
CONCOURS DE PECHE	28 JUIN
VOYAGE DES POMPIERS	10-11-12-13-14 JUILLET
KERMESSE à DOMSURE	19 JUILLET
CONCOURS DE TIR AUX PIGEONS D'ARGILE	25-26 JUILLET
FETE PATRONALE	1-2-3 AOUT
MECHOUI	22 AOUT
CONCOURS DE PETANQUE	30 AOUT
REPAS DU 3ème AGE	19 SEPTEMBRE
BAL DES COUPLES du COMITE DES FETES	3 OCTOBRE
CONCOURS DE CARTES DES ECOLES	24 OCTOBRE
BANQUET DES ANCIENS COMBATTANTS à PIRAJOUX	11 NOVEMBRE
BANQUET DES POMPIERS	15 NOVEMBRE
CONCOURS DE TAROT DES POMPIERS	5 DECEMBRE

33 - Etat Civil (1979)

NAISSANCES

MOIRAUD Guillaume au bourg - né le 21 novembre 1979  
PUTIN Mickaël né le 19 Janvier 1979 à BOURG mais  
domicilié à BEAUPONT

MARIAGES

Le 23 juin LAMBERT Gilles Martial  
et  
ROGNARD Myriam Catherine  
le 30 juin LOMBARD Jean Luc  
et  
BELLERAUT Colette Jeanne  
le 14 Juillet MOIRAUD Jacques André  
et  
PERRIN Lilliane Clara  
le 8 septembre Sulpice Alain  
et  
VAUX Christiane Marie  
le 20 octobre PRELY Pierre Noël  
et  
PONCET Bernadette Danièle

DECES

Le 7 avril - GIRARD Joséphine Marie Léontine  
Vve FLECHON à Bévey  
Le 11 mai - BADOUX Marie Anaïs  
Vve FERRIER à Charangeat  
Le 31 août - TISSERAND Eugène Alphonse  
au bourg  
Le 16 septembre - RODET Marie Euphrosine Caroline  
Vve JANODET au Pin  
Le 18 novembre - FAVIER Adolphe Jean Marie  
au Moulin Niat  
Le 10 décembre - GRIOT Marie Séraphine  
Vve CHENE à Bévey  
Le 6 décembre - FERTHET Henri Clovis Alfred  
à la Vieillère Haute